

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/09/83

Objet : 83 - Signature d'une convention avec Monsieur Wilfrid LAURENT, pour la MJC de Vire, pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Monsieur Wilfrid LAURENT, directeur de la MJC de Vire, pour disposer de la salle La Halle Michel Drucker,

Considérant que la commune est favorable à cette mise à disposition,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec l'association MJC de Vire, représentée par Monsieur Wilfrid LAURENT, directeur, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker, le jeudi 29 octobre 2026, en soirée, pour y organiser une rencontre de théâtre d'improvisation, et ce pour un montant total de 119€ TTC (Tarif de location 2026 pour les associations viroises, au-delà de leur journée annuelle de gratuité).

Fait à Vire Normandie, le 17 septembre 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260922-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Décision du Maire n°2026/09/83 du 17 septembre 2026



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.